

LE VÉRIDIQUE OU COURIER UNIVERSEL

Du 2 PLUVIOSE, an 5^e. de la République française.
(Samedi 21 JANVIER 1797, vieux style.)

(DICERE VERUM QUID VERAT ?)

A V I S.

Le propriétaire de ce journal ayant à regretter la mort du citoyen Leroux, chargé de sa correspondance, prie les abonnés d'adresser désormais leurs lettres au directeur du *Vérifique*, rue des Prêtres Saint-Germain l'Auxerrois, n^o. 42.

Toutes lettres non affranchies ne seront point reçues.

Cours des changes du 1 pluviôse.

Amsterdam	59 $\frac{1}{2}$ 60 $\frac{1}{2}$
Hambourg	193 91 13 10
Espagne	11 2 6
Gènes	92 $\frac{1}{2}$ 91 $\frac{1}{4}$
Livourne	102 101
Basle	$\frac{7}{8}$ à vue 2 $\frac{3}{4}$ 3 m.
Piastre	5 4 3
Quadruple	79
Or fin	101 12 6
Souverain	33 12 6
Mandat	18 s. 9 d.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

COLONIES.

Extrait d'une lettre de Léogane, 29 vendémiaire, an 5 (8 septembre.)

Tout va on ne peut pas plus mal dans ce pays; les blancs sont tous les jours exposés aux coups de couteaux des assassins. Plus de cinq cents blancs ou blanches ont été victimes aux Cayes ou aux environs. Les mulâtres souffrent toujours les nègres, et ne veulent connaître ni Spathonax, ni personne, et foulent aux pieds les loix de France. Tel est le tableau de cette malheureuse colonie: les blancs ne doivent songer à y retourner qu'à la paix.

ALLEMAGNE.

Vienne, 30 décembre. — Dans la nuit du 24 au 25, six officiers de la garde allemande avoient été enlevés par un détachement de cette garnison, conduits à la prison de Pétal-major, séparés et mis aux fers. Le lendemain, les accusés subirent leur premier interrogatoire, malgré la solennité de ce jour; cette circonstance ne contribua pas peu aux bruits fâcheux qui circulèrent sur le motif de cette arrestation; mais la sentence qui vient d'être prononcée, prouve qu'ils n'étoient pas fondés, et que le délit dont ils s'étoient rendus cou-

pables, n'est pas à beaucoup près aussi grave qu'on l'avoit d'abord cru; car ils ont été relâchés, et la peine la plus forte, portée contre eux, est l'exclusion des gardes.

Francfort, le 5 janvier.

Après avoir publié les événemens guerriers et politiques, le journaliste bien pensant ne doit sans doute avoir rien plus à cœur, que de faire connoître tout ce qui tend à éclairer les peuples sur leurs véritables intérêts, et à resserrer les liens qui les unissent, pour leur bonheur, à leur souverain légitime. C'est sous ce rapport que nous croyons devoir insérer la pièce suivante:

Discours prononcé dans l'assemblée des états des deux comtés de Gorcia et de Gradisca, à l'occasion de l'emprunt pour la guerre, demandé au nom de S. M. l'empereur, par M. le comte de Porcia et Brugnera.

Il n'y aura, je crois, personne dans cette illustre assemblée, qui ne reconnoisse aujourd'hui avec moi pour une faveur signalée de la Providence, le bonheur d'avoir un souverain aussi bienfaisant, aussi humain, aussi clément, qui, dans les plus horribles besoins d'une guerre exterminante, telle qu'est celle-ci, et dans le moment même que l'ennemi s'approche de nos frontières, daigne nous demander avec les plus gracieuses expressions, et à titre d'emprunt, ces secours, qu'il pourroit, avec la plénitude de son droit souverain, exiger de nous comme contribution nécessaire à la défense de la patrie en danger; et de fait, où trouverions-nous l'exemple d'une guerre plus menaçante et plus importante que celle-ci? . . . Il ne s'y agit pas seulement de la perte ou de la conservation de nos pays, mais de la subversion générale de tous les ordres, de la destruction de la religion, de la propriété, des personnes, des mœurs, des opinions, des prérogatives de l'honneur, de tout enfin. Sous le spécieux prétexte de liberté, on veut réduire à l'esclavage les peuples et les nations entières, et les dépouiller cruellement.

Avec le magique pouvoir d'un mot vide de sens dans le monde moral, c'est-à-dire, en faisant retentir de toutes parts la voix mensongère d'une chimérique égalité, et en dictant des loix inouïes et extravagantes, on veut détruire la concorde générale des états, l'harmonie intérieure, le repos, la vraie félicité des nations, et mettre les rênes du gouvernement entre les mains des méchans, des imposteurs, des brigands sortis de la fange, lesquels, en trompant la multitude, ont l'art de s'enrichir aux dépens des bons, et de monter aux

(2)
postes les plus élevés en se faisant un marche-pied de leur manque absolu de principes, de manière que tout moyen féroce, tout manège obscur, tous les crimes sont employés pour remplir leurs vues ambitieuses.

Cette guerre mérite donc bien plus l'attention, elle est bien plus dangereuse que toute les guerres passées; guerre d'un nouveau genre; guerre d'épée et de maximes; guerre d'éternelle scission entre les peuples et ceux qui les gouvernent; guerre dans laquelle, sous prétexte de prendre la cause des premiers contre les autres, on ne tend en effet qu'à les détruire tous, à les dépouiller tous, à les rendre tous sauvages. C'est donc une guerre, dans laquelle tous les souverains, tous les peuples, toutes les personnes sensées, tous les hommes honnêtes et en place devraient faire cause commune, pour que les justes ne succombent pas, pour que les bourreaux des monarchies, les scélérats avec leurs mains dégoutantes de sang et souillés de tous les crimes, ne parviennent pas à renverser l'ordre établi depuis des siècles dans la nature des choses, et à introduire cette anarchie meurtrière, qui bientôt, après avoir foulé aux pieds les loix de la nature et le droit de propriété, nous ferait retomber dans le siècle de fer, dans les premiers temps, malheureux et éloignés, où l'on ne connoissoit que le droit du plus fort, et où le faible étoit toujours opprimé et écrasé par le puissant.

Si donc cette guerre ne ressemble point aux autres; si, par le progrès de l'ennemi, notre religion, la propriété, la tranquillité et la félicité publique et particulière, sont menacées, resterons-nous les bras croisés? — Ne ferons-nous rien de plus que ce qu'exige strictement un misérable devoir? — Le vrai patriotisme seroit-il affaibli parmi nous au point, qu'une honteuse indolence et un indigne engourdissement nous eussent été tout courage, et nous eussent rendus incapables d'une résolution glorieuse? — Verrons-nous tranquillement, comme spectateurs oisifs, l'ennemi saccager, détruire tout autour de nous, réduire des peuples entiers à la misère? — Ou bien, l'attendrons-nous ici patiemment, pour qu'il déshonore nos femmes, qu'il répande dans le sein de nos enfans la semence d'iniquité, et qu'il en forme des parricides, des sacrilèges, des brigands, des récidives?

(La suite à demain.)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Marseille, 18 nivose.

A l'approche des élections, les exclusifs de Marseille renouent leurs trames. Les autorités municipales de cette commune, qui leur appartiennent, se sont réunies et se sont déclarées en permanence; les commissaires nationaux du directoire, tous jacobins, s'y sont distingués par les discours les plus anarchiques. Cette assemblée s'est permis de créer, contre la teneur de l'acte constitutionnel, sans l'aveu du directoire, un commissaire près le bureau central. Elle a enjoint au département d'envoyer un de ses membres à Marseille, pour y présider les municipalités. Le gouvernement autorisera-t-il toutes ces folies?

Le bureau central vient de fonder une académie. Le ministre de l'intérieur est averti de cette innovation.

Ce qui est plus sérieux, c'est qu'il a été volé ces jours derniers, dans les magasins militaires, vingt barils de poudre. La destination de cet enlèvement se présume aisément. Willot veille, Willot maintient la tranquillité; mais tous les élémens qui l'entourent sont vicieux, et Willot est destituable.

Gouvernement, ne considère pas les affaires du Midi comme des tracasseries; elles tiennent à de vastes projets.

PARIS, 1^{er}. pluviôse.

On fait à Dunkerque les préparatifs d'une expédition maritime. L'on rassemble les bâtimens de transport, et l'on fait venir des troupes de toutes les places de guerre des environs. Parmi les corps destinés à être embarqués on en remarque un, fort de 12 à 14 cents hommes, dans lequel un grand nombre de déserteurs autrichiens ont pris service. Les leçons du passé seront-elles toujours perdues pour l'avenir?

Selon des lettres de Constantinople, les français militaires, artistes, artisans, affluent dans cette capitale. On les classe, savoir, les premiers dans les troupes ottomanes, et les autres dans les diverses manufactures et fonderies de canon que l'on a mises, et que l'on entretient dans une très-grande activité. La fonderie établie autrefois par le fameux baron de Tott, est actuellement sous la direction d'une compagnie d'artilleurs français, et sous la surveillance du ministre français.

Grâce aux diamans de la couronne, le nouvel ambassadeur de France jouit à Constantinople de toutes les prérogatives dont jouissoient avant lui ses prédécesseurs; il en avoit même obtenu quelques unes d'extraordinaires, ce qui a droit de surprendre de la part d'une puissance qui accueilloit autrefois avec beaucoup de mépris tous les ministres des puissances européennes. A propos de cette bizarre intimité du despotisme oriental, et le système politique actuel de la France, nous lisons dans les Annales catholiques (*) des réflexions qui nous ont paru neuves et frappantes par leur justesse.

« On enrichit le turban de nos pierreries, et on veut enlever celles de la tiare. On envoie à sa hauteur des présens magnifiques, prix lamentable de notre sang et de nos larmes, et on enlève au souverain pontife les statues et les tableaux qui sont les ressources de ses états et les richesses de son peuple; et tandis que l'ennemi des lettres et des arts, le fléau de la liberté, le despote de l'Europe, qui n'a pour règles que ses caprices et pour sanction des loix que le fatal cordon, épuise toutes les faveurs et les caresses de la république, Pie VI, protecteur des arts, bienfaiteur de l'humanité, adoré de ses sujets, respecté de l'Europe entière; un des pontifes les plus sages et les plus modérés qui ait rempli la chaire de Saint Pierre, est en butte à tous les outrages, à toutes les persécutions. Quoi donc! la morale crapa-

(*) Ce journal, qui paroît tous les quinze jours, dont on ne sauroit trop recommander la lecture à ceux qui chérissent encore la religion de leurs pères, se trouve chez Leclerc, imprimeur-libraire, rue S. Martin, près celle aux Ours, n^o. 254 et 89. Le prix est de 6 livres pour trois mois, et 18 liv. pour l'année.

ense et fataliste de Mahomet plairoit elle davantage aux philosophes que la doctrine sublime et pure de Jésus-Christ ? L'Alcoran a-t-il donc fait plus de bien à l'humanité que l'évangile ? ou bien y auroit-il quelqu'analogie entre le prophète de la Mecque, qui a établi l'empire du croissant à coups de sabre, et les philosophes de Paris, qui ont établi le règne de la raison à coups de bayonnettes.

On crie dans les rues une foule de pamphlets dont les seuls titres sont un outrage à la décence et au bon goût. Ces pamphlets sont dirigés contre le gouvernement, et quelques-uns contre le corps législatif. On peut bien croire qu'ils ne portent ni les noms des auteurs, ni ceux des imprimeurs. Leur publication est conséquemment une contravention aux loix établies sous tous les régimes. D'où vient que le gouvernement souffre cet abus ? il ne peut ignorer ce qui est su de tout le monde. Il peut bien mépriser ces libelles ; mais il n'a pas le droit de mépriser l'infraction faite à des réglemens aussi justes que nécessaires.

Est-ce donc qu'il voudroit les favoriser ? cette pensée seroit trop affligeante. On sent le besoin de l'écartier. Cependant il ne faut pas se dissimuler que tous les gouvernemens ont cru quelquefois atteindre plus sûrement leur but par des voies qui lui sembloient directement opposées. Ainsi sous la minorité de Louis XIV, la cour, pour obtenir l'obéissance aux loix, faisoit pousser leur violation jusqu'aux derniers excès ; elle rassembloit, elle condendoit, pour ainsi dire, tous les fléaux de l'anarchie pour en dégoûter les parisiens, et semoit le cahos dans l'espérance d'en voir naître l'ordre et la soumission à l'autorité légitime. Cette méthode ne peut guères être justifiée même par le succès qui justifie tout aux yeux du vulgaire. Ses dangers sont trop grands.

On annonce l'arrivée de nouvelles troupes à Paris, sans le consentement du corps législatif. La licence dont nous venons de parler, ne seroit-elle pas un prétexte qu'on se ménage pour excuser une entorse violente à la constitution dans ses points fondamentaux ?

Cette réflexion mérite d'être pesée ; nous l'abandonnons à la sagesse du corps législatif. Mais nous ne saurions assez nous étonner de son apathie, ou de son silence sur les mouvemens des troupes qui, depuis 15 mois, se sont faits à Paris ou dans ses environs.

Ille etiam extincto miseratus Cesar Romam, Tum caput obscurâ nitidum ferugine textit.

Si les anciens comptoient des jours *fastes*, *dies fastos*, ils avoient aussi des jours *nefastes*, *dies nefastos*, c'étoient les jours qui avoient été marqués par quelque grand malheur public. Chez eux, le 8 septembre eût été un jour *nefaste* ; ils n'eussent jamais osé faire aucune entreprise dans ce jour funeste ; tous les plaisirs comme toutes les affaires eussent été suspendus ; ils auroient cru que la nature entière s'armoioit, dans cette journée, contre le genre humain ; de combien de jours *nefastes* une révolution aussi féconde en horreurs que la nôtre, eût noirci leur calendrier !

Cette institution n'existe pas parmi nous, mais il est toujours pour l'honnête homme, pour l'homme sensible, des jours *nefastes*.

La nature alors semble se couvrir à ses yeux d'un crêpe lugubre ; nul sentiment agréable ne s'approche de son cœur, et ne répand la sérénité sur son visage ; la douleur et les regrets se peignent dans tous ses traits ; ses larmes mêmes n'ont point de douceur ; la méchanceté, l'ingratitude des hommes se présentent à son souvenir, dans tout ce qu'elles ont d'affreux, et si l'idée de la vertu s'offre à son esprit, ce n'est que pour lui rappeler ce qu'elle a souffert, et les traînemens indignes, que le crime lui a prodigués.

Plus il s'enfonce dans ces tristes pensées, plus il y trouve de sujets de désespoir. Le spectacle même de la frivolité, qui n'a pas de mémoire, et qui s'étourdit sur le présent, sans penser davantage à l'avenir, redouble encore, par le contraste, sa profonde tristesse. Son imagination s'égare parmi les tombeaux de l'innocence indignement immolée, et si, dans ce jour qu'il a consacré à la douleur, l'appareil d'un triomphe, les sons d'une musique guerrière, la pompe des armes, des décorations de l'autorité viennent interrompre ses méditations, il répond à de vains cris de joie par des chants funèbres ; il se met, par la pensée, en communication avec tous ceux qui gémissent comme lui ; il les rassemble autour de lui par une illusion qui nourrit encore ses regrets, et tous ensemble ils célèbrent une fête lugubre, la fête de la mort.

Fait historique.

Agis IV roi de Lacédémone, victime de sa confiance, supporta tous les outrages avec une douceur qui auroit désarmé les artisans du crime, s'ils avoient eu quelque reste de vertu. Les éphores le condamnèrent à la mort ; et les officiers commandés pour le conduire au lieu où l'on exécutoit les criminels, refusèrent d'obéir. Les récompenses et les menaces ne furent pas assez puissantes pour les rendre complices du meurtre du bienfaiteur de la patrie.

Democharès ne pouvant vaincre leur résistance, saisit lui-même Agis, et de juge devenu bourreau, il le traîna au lieu du supplice. Cette innocente victime se soumit à son destin avec indifférence ; il sembloit qu'il aimoit mieux cesser d'être, que de vivre avec des hommes si corrompus. C'est dans ce terrible moment que devenu le consolateur de ceux qui versioient des larmes sur son sort, il dit à l'exécuteur : « Mon ami, ce n'est pas moi qu'il faut plaindre ; réserve ta pitié pour ceux qui me font périr. »

Le barbare Democharès qui avoit été le témoin insensible de cette scène sanglante, permit à la mère et à l'aïeule d'Agis d'entrer dans la prison. Elles ignoroient encore que leur fils n'étoit plus, et elles venoient pour obtenir la permission de défendre sa cause devant le peuple. Democharès insensible à la pitié comme aux remords, leur répondit avec un sourire insultant ; votre fils n'a plus rien à craindre. Archidamas entra la première, et dans le même moment expira sous le fer des assassins. Agesistrate fut ensuite introduite dans le lieu où ces deux exécutions avoient été faites.

Saisie d'horreur et d'effroi à la vue du corps de sa mère et de son fils, elle prévint le destin qui l'attendoit ; et après avoir été long-tems immobile, elle se jeta sur le cadavre sanglant de son fils, en s'écriant : ô cher Agis, ta douceur et ta bonté sont aujourd'hui la cause de notre mort. L'impitoyable Democharès irrité de ces paroles,

lui dit : puisque tu approuves la conduite de ton fils, tu l'avoues sa complice, et tu dois subir la même peine. Cette mère infortunée livrée à la rage des bourreaux, eut trois morts à subir à-la-fois : elle fit éclater dans ce dernier moment la constance des anciennes spartiates qui savoient souffrir et mourir sans se plaindre. Prête à recevoir le coup mortel, elle s'écria : « Dieux tout puissans, je n'ai qu'une dernière grâce à vous demander, c'est que mon sang ne soit point la semence des maux de ma patrie. »

(Histoire du gouvernement des anciennes républiques, par Turpin, pag. 55 et 56.)

Si l'on doit ajouter foi à ce qu'écrivit Louvet, c'est Pichegru qui va remplacer Willot dans le Midi.

Le grand expéditionnaire, le général Hoche, doit arriver aujourd'hui à Paris.

Le ministre de l'intérieur Benezec se dispose à partir pour la Belgique, pour y établir, dit-on, le régime constitutionnel.

Ce matin, environ midi, M. Mulo, un de ceux qui ont le plus contribué à repousser l'attaque du camp de Grenelle, commandoit une patrouille qui passoit auprès des Invalides ; plusieurs coups de fusil ont été tirés sur la patrouille, entre l'école ci-devant royale et les Invalides. Un brigadier a eu la cuisse cassée. M. Mulo a reçu dans la poche de son habit une balle qui ne lui a fait aucun mal. Nous donnerons demain les détails que nous aurons pu recueillir sur cet événement extraordinaire, dont la cause est facile à pressentir.

CONSEIL DES CINQ - CENTS.

Addition à la séance du 30.

Nous n'avons fait qu'indiquer hier, l'objet du chapitre de l'instruction soumise par Dannou, à la sanction du conseil ; nous allons le faire connoître plus parfaitement, il s'agit d'expliquer le nouveau mode de scrutin qui a été fixé par la loi du 25 fructidor.

Nous rappellerons ici le mode de scrutin à suivre dans les assemblées.

Avant de procéder à une élection, on relit la liste des candidats proposés, et le président observe que les suffrages peuvent être donnés à des citoyens non-inscrits sur ces listes.

On procède à un premier scrutin : il est individuel, s'il s'agit de l'élection d'un seul fonctionnaire ; il est de liste, s'il s'agit de l'élection de plusieurs associés à une même fonction.

Si ce premier scrutin donne la majorité absolue, c'est-à-dire, plus de la moitié des suffrages, à un ou à plusieurs candidats, ils sont élus selon l'ordre du nombre des suffrages qu'ils ont réunis.

Si un nombre suffisant de candidats n'a point obtenu la majorité absolue, on forme une liste de ceux qui ont obtenu la pluralité relative ; cette liste ne peut pas contenir plus qu'un nombre de noms égal à dix fois le nombre des fonctionnaires à élire dans le même scrutin.

On procède ensuite à un second et dernier scrutin,

(4)

dans lequel on ne peut plus inscrire, sur aucun billet, d'autres noms que ceux contenus dans la liste dont il vient d'être fait mention.

Dans le second et dernier scrutin, chaque votant dépose à-la-fois, en deux vases différens, deux billets, l'un de nomination, l'autre de réduction.

Sur le premier de ces billets, il inscrit les citoyens qu'il entend élire ; il les inscrit en nombre égal à celui des fonctionnaires qu'il s'agit de nommer.

Sur le second billet il inscrit les citoyens qu'il entend exclure : ce billet peut ne contenir aucun nom ; il peut en contenir un seul, ou deux, ou trois, etc. Le nombre en est indéterminé ; mais il doit être toujours inférieur à la moitié du nombre des noms portés en la liste décuple, rédigée, comme il a été dit ci-dessus, après le premier tour de scrutin.

On fait d'abord le recensement des billets de réduction, et les individus qui se trouvent exclus par la majorité absolue de ces billets, ne peuvent être élus, quel que soit le nombre de suffrages positifs déposés en leur faveur dans l'autre vase.

On dépouille ensuite les billets de nomination ; les élus sont ceux qui, n'ayant point été exclus par la majorité absolue des billets du vase de réduction, réunissent la pluralité relative des suffrages que le vase de nomination contient.

Sur la motion de Duprat, il sera fait, à la suite de l'instruction, des modèles de procès-verbaux pour les diverses élections.

Séance du premier pluviôse.

Bourdon (de l'Oise) par motion d'ordre : La flûte le Rhinocéros, qui vient d'arriver de Saint-Domingue à Rochefort, a apporté une foule de lettres relatives à la situation de cette colonie. Lorsque les particuliers sont instruits ainsi par leurs correspondans, il est étonnant, sans doute, que le gouvernement n'ait pas encore transmis au conseil les nouvelles qu'il doit avoir reçues ; je demande qu'il lui soit adressé, à cet effet, un message. Adopté.

Le conseil procède alors au scrutin pour le renouvellement du bureau, et se forme ensuite en comité général.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 1^{er} pluviôse.

A la suite d'un rapport présenté par Porcher, le conseil approuve la résolution relative à l'instance pendante entre l'agent du trésor public et les citoyens Veynanges, Pyron, Seneff, Baroud, Servat et Wandenvver, en reddition de compte d'une somme de 11 millions cinq cent mille liv. d'assignations sur le domaine commun de Saint-Martin-le-Vieux à celle de Saint-Vincent du Doulay.

On approuve une autre résolution qui réunit la commune de Saint-Martin-le-Vieux à celle de Saint-Vincent du Doulay.

Le conseil procède au renouvellement du bureau. Sur 190 votans, Ligeret a obtenu 109 suffrages, et est appelé au fauteuil de la présidence.

Les nouveaux secrétaires sont Giraud - Pouzelles, Poisson, Bidalot et Nion.

J. H. A. POUJADE L.